

## Résumé succinct de l'exposé de LORIS RESINELLI à l'A.G. du GEFEN du 7 mars 2023

### ➤ HISTORIQUE

Suite au Synode diocésain, Monseigneur Guy Harpigny, Evêque de Tournai, a promulgué 30 décrets synodaux en date du 30 novembre 2013.

Le décret numéro 12 dit ceci : « *Pour assurer sa vie matérielle, au plan financier et immobilier, chaque paroisse aura une seule asbl paroissiale. Les fabriques d'église se concerteront au sein d'un « groupement fabriques d'église » par commune, dans le respect de la législation civile qui les régit. Le SAGEP continuera d'exercer, au nom de l'évêque, la vigilance et l'accompagnement requis dans ces domaines.* »<sup>1</sup>. Il est donc nécessaire que les fabriques d'une même commune constituent entre elles un organe de concertation stable, eu égard au partenaire privilégié qu'est la commune.

Les groupements de fabriques d'églises sont le fruit d'une réflexion menée dans les paroisses du grand Charleroi, il y a déjà une cinquantaine d'année. Les réactions timides des pouvoirs publics aux besoins des conseils de fabriques et les refus trop nombreux à leur accorder des subsides indispensables ont poussé certains fabriciens à se rencontrer, partager leur infortune et s'épauler.

C'est de là que, l'utilité d'agir ensemble et en bonne concertation, débouche l'idée d'un regroupement des fabriques, en l'occurrence le GEFEC, groupement d'entraide des fabriques d'église de Charleroi, pour se présenter en nombre face à l'administration de tutelle et défendre en toute bonne concertation leurs besoins.

Les résultats ne se sont pas fait attendre et bien vite l'idée a essaimé en d'autres lieux. Les représentants du GEFEC ont expliqué à d'autres fabriques leur démarche et leurs résultats et bien vite d'autres groupements se sont créés dans les plus grandes villes d'abord et puis plus petites.

Leurs finalités sont souvent bien différentes ainsi que leurs préoccupations et façons de fonctionner. Pour certains, la priorité est de trouver un espace de dialogue avec la tutelle civile pour une juste distribution des ressources communales aux fabriques qui en ont particulièrement besoin. Pour d'autres, c'est d'accorder des priorités pour les grosses réparations à apporter aux différents édifices. Cela peut être également pour une meilleure synergie entre la services travaux des communes plutôt que l'appel à des entreprises extérieures et enfin aussi un atout dans le cadre des demandes de fournitures ou services à prix plus avantageux et la participation à des achats groupés.

Exemples : Saint-Ghislain, Manage, Jurbise, ...

### ➤ DES OBJECTIFS

#### Lieu privilégié d'échange, de réflexion et de dialogue

Les réunions du groupement permettent un échange, une réflexion commune devant les problèmes. Il est important de prendre en compte que les fabriciens sont des bénévoles qui ont d'autres occupations. C'est pourquoi, en plus de l'Assemblée générale annuelle de fin janvier,

---

<sup>1</sup> Mgr HARPIGNY, Guy, Le Cahier des Décrets Synodaux, Evêché de Tournai, 30 novembre 2013, p.11.

on limitera si possible les réunions de délégués (par exemple après les comptes en mars-avril, avant les budgets en mai-juin et avant les modifications budgétaires en septembre-octobre).

### Respect de l'**autonomie** et de l'**indépendance** des fabriques

- Chaque fabrique garde son patrimoine propre (mobilier et immobilier)
- Les fabriques gardent leur autonomie et leur indépendance
- Le groupement n'interfère jamais dans leurs décisions. Il est là essentiellement pour les aider et ce, uniquement, à leur demande.
- Le groupement tient compte des spécificités (ville et campagne), de la richesse ou de la pauvreté des fabriques.

### Interlocuteur privilégié entre les conseils de fabrique et le Pouvoir civil

Le groupement pratique une politique positive en vue de défendre le point de vue des fabriques. Il peut intervenir voire accompagner une fabrique pour régler l'un ou l'autre problème que ce soit avec les différents niveaux de tutelle (commune, Gouverneur, région).

### Interlocuteur privilégié entre les conseils de fabrique et l'Evêché (SAGEP)

Une fois par an, le Bureau du groupement organise cette rencontre.

### Aide **technique** et **pratique** aux trésoriers

Le groupement préconise l'utilisation d'un logiciel de gestion des fabriques permettant la consolidation automatique des données des différentes fabriques.

Le groupement propose aux trésoriers de les aider lors du démarrage du programme et également par la suite, en fonction des difficultés rencontrées. Il met en place une cellule d'accompagnement des trésoriers.

Le groupement intervient également pour des dépannages ponctuels : aide pour dissocier les avoirs fondés des autres avoirs, corrections à apporter, calcul de l'excédent présumé, les élections, etc....

### Collationnement des **données** et des **statistiques**

Les communes ont pour principe de ne pas entamer l'examen des budgets et des comptes tant que l'ensemble de ceux-ci ne sont pas rentrés dans leurs services.

En cas de remise tardive des documents le groupement intervient auprès des trésoriers concernés.

L'encodage de toutes les données permet de vérifier les chiffres et d'intervenir rapidement pour leur correction éventuelle.

Les données encodées peuvent ensuite être étudiées par le groupement.

Le groupement encode également tous les chiffres des budgets (après MB) ainsi que les comptes rectifiés par les autorités de tutelle.

### Meilleure **maîtrise** des **moyens financiers**

Le groupement conseille les fabriques dans le sens de ne pas faire évoluer le subside communal en « dent de scie ». La tenue d'une liste commune des dépenses extraordinaires (travaux importants à réaliser) et leur étalement sur plusieurs exercices est une solution vivement recommandée.

Entretemps, le diocèse de Tournai s'est réorganisé. Exit les doyennés pour faire place aux unités pastorales souvent plus larges et incluant espaces citadins et ruraux. Les plus de 500 paroisses sont englobées aujourd'hui en 49 unités sous la houlette d'équipes d'animations pastorales, certaines s'étalant sur plusieurs communes. Les groupements de fabriques restent généralement calqués sur le territoire de chacune des communes.

Plus récemment, il est question de fusion plutôt que de groupement de fabriques. Mais cette démarche est encore récente et il est délicat d'en mesurer les avantages et inconvénients. L'atout principal du groupement est qu'il laisse pleine initiative à chacune des fabriques où logiquement les chrétiens sur place sont davantage consciencieux de leur église et peuvent apporter une contribution certaine à leur entretien régulier et veiller à la sauvegarde du patrimoine.